

Règlement de la course

1-ORGANISATION :TRAIL – MARCHE NORDIQUE

L'Association Sportive de Bologne organise le dimanche 12 avril 2026 sa 16ème édition du Trail de la Chapelle ainsi qu'une marche nordique, inscrite au calendrier des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

2-PARCOURS :TRAIL – MARCHE NORDIQUE

2 parcours est proposé en sous bois et chemins d'une distance de 9 km avec un dénivelé positif de 140 m, et une distance de 20 km avec un dénivelé de 500m.

3-DEPARTS :TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Course 9 heures pour le 20 km de la piste d'athlétisme Jean-Claude STIAK.

Marche nordique chronométrée 9 heures 15 pour le 20 km de la piste d'athlétisme Jean-Claude STIAK.

Course 10 heures pour le 9 km de la piste d'athlétisme Jean-Claude STIAK.

Marche nordique chronométrée 10 heures 15 pour le 9 km de la piste d'athlétisme Jean-Claude STIAK.

Marche 10 heures 20 pour un parcours d'une distance de 9km similaire à la course 9km, les animaux de compagnie sont acceptés tenu en laisse.

4-ARRIVEE :TRAIL – MARCHE NORDIQUE

sur la piste d'athlétisme Jean-Claude STIAK.

5-POSTE DE RAVITAILLEMENT : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Deux ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

6-ACCES: TRAIL – MARCHE NORDIQUE

épreuve ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2010 et avant. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7-ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription. L'inscription est ferme et définitive.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Des signaleurs seront postés aux points jugés les plus délicats, les coureurs devront respecter le code de route.

POUR LA COURSE ET LA MARCHE NORDIQUE SUR LE 9000M

- Athlètes nés en 2010 et avant.

-Inscription en ligne (à privilégier) : sur le site de chronopro.

* Elle devra être accompagnée de l'attestation (Pass Prévention Santé) valide à la date de la course
lien : pps.athle.fr ou la licence FFA2025-2026, (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation).

* Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas enregistré.

* Tarifs (frais bancaires en ligne en sus) :

- 8€ inscription à l'avance

- Inscription possible sur place au stade jean-Claude STIAK

Fin des inscriptions 15 min avant le départ de chaque course

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 17 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée sur place.

* Tarifs

- 11€ sur place

POUR LE 20000M :
- Athlètes nés en 2007 et après.

* Elle devra être accompagnée de l'attestation (Pass Prévention Santé) valide à la date de la course
lien : pps.athle.fr ou la licence FFA 2025-2026, (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation).

* Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas enregistré.

- * Tarifs (frais bancaires en ligne en sus) :
 - 16€ inscription à l'avance
 - * Tarifs
 - 19€ sur place

- Inscription possible sur place au stade jean-Claude STIAK
Fin des inscriptions 15 min avant le départ de chaque course

- * Tarif de la marche **4€**

8- DOSSARDS ;TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Remis sur place au stade Jean-Claude STIAK à partir de 8h. Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire tout au long de l'épreuve et jusqu'à l'arrivée. Il doit être visiblement sur le devant du corps et maintenu, **les puces ne doivent pas être décrochées**. Elles servent au bon fonctionnement du chronométrage.

Tout coureur et marcheur sans dossard ou sans puce sera déclaré hors course.

9 – CHRONOMETRAGE : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Le chronométrage est assuré par Mr DUFAYS Stéphane par puces électroniques.

Le port d'une puce électronique ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

10 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES ; TRAIL – MARCHE NORDIQUE

A) les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Il est indiqué que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de courses.

Les résultats seront publiés et disponibles sur internet : sur les sites de la FFA, du JHM et de la page facebook du club, et sur les journaux locaux.

B) Récompenses coureurs (non cumulables et présence obligatoire)

- Scratch hommes et femmes (1^{er} , 2^e et 3^e)
- 1^{er} cadet homme et femme
- 1^{er} junior homme et femme

Les 300 premiers inscrits recevront un lot souvenir lors de leur pré-inscription ou à l'inscription sur place.

11-CONTROLES: TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Effectués par les organisateurs sur les points stratégiques du parcours. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

12-SECURITE : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Les épreuves se déroulent sur un parcours sécurisé sous le contrôle du service d'ordre de l'organisation et des signaleurs accrédités. Les accompagnateurs à vélo sont interdits. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Cette course se déroule en semi-auto suffisance, il est conseillé au coureurs de posséder un moyen d'hydratation supérieur à 0,5L.

Les concurrents s'engagent à posséder le matériel de sécurité imposé. Il sont les premiers garants de leur propre sécurité.

Marche nordique, bâton obligatoire

13- RESPONSABILITE CIVILE : TRAIL -MARCHE NORDIQUE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Compagnie (AIAC courtage n°4121633J). Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

14-ASSISTANCE MEDICALE : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Elle est assurée par les secouristes de l'ADPC 52. Ils pourront arrêter tout participant montrant des signes de fatigue extrême.

Toutefois, chaque participant à l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

15 – DROIT A L'IMAGE : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image (images fixes, ou audiovisuelles), sa voix et sa prestation sportive à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16 – MODIFICATION ET ANNULATION DES EPREUVES : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et à ses représentants.

17 – RECLAMATIONS : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de 1 heure après l'arrivée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos) ne peuvent être utilisées à caractère officiel.

18 – ACCEPTATION : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses, sous peine de disqualification.

19-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : TRAIL – MARCHE NORDIQUE

Les gobelets seront ramassés au fur et à mesure du passage des coureurs par les personnes affectées aux postes de ravitaillement.